



**ARRÊTÉ DU 7 AOÛT 2025 METTANT A JOUR LES ANNEXES
DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
QUERCY ROUERGUE ET GORGES DE L'AVEYRON**

QRGA

Quercy Rouergue et
Gorges de l'Aveyron

Le Président de la Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (CCQRGA),

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) approuvé le 24 octobre 2017 et modifié le 20 mai 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 avril 2025 relatif aux obligations légales de débroussaillage (OLD) pour la prévention des incendies de forêt par le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé dans les espaces exposés aux risques d'incendies de forêt ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L151-43, L153-60, R151-51 et R153-18 ;

Considérant qu'il y'a lieu de mettre à jour les annexes du PLUi ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : le PLUi de la CCQRGA est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, les annexes du dossier de PLUi sont complétées avec l'arrêté préfectoral du 29 avril 2025 relatif aux OLD ;

ARTICLE 2 : le dossier de PLUi intégrant la mise à jour est tenu à disposition du public au siège de la CCQRGA, et dans les mairies de Cazals et de Saint-Antonin-Noble-Val pendant un mois ;

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera affiché au siège de la CCQRGA, et dans les mairies de Cazals et de Saint-Antonin-Noble-Val pendant un mois ;

ARTICLE 4 : copie du présent arrêté est adressée :

- à Madame le Maire de Cazals ;
- à Madame le Maire de Saint-Antonin-Noble-Val ;
- à Monsieur le Préfet du Tarn-et-Garonne ;
- à Monsieur le Directeur des finances publiques du Tarn-et-Garonne

Le Président,



Gilles BONSANG

Bonsang

